

plaisait à le rappeler pendant le cours de sa vie; il y retrouvait les délicieux souvenirs de sa jeunesse, de ses premiers succès de ses naissantes espérances; douces et vives impressions du jeune âge, dont le tableau charme encore la vieillesse.

C'est vers ce temps que M. Rambaud, âgé de vingl-un ans, fut pourvu, aux frais de sa famille, d'une charge d'avocat du roi à la Sénéchaussée et siège présidial de *Lyon*, l'un des quatre présidiaux de France-, dont les membres avaient le droit de porter la robe rouge. Dès-lors, ses devoirs se partagèrent entre les devoirs de sa fonction et la culture des belles-lettres, entre les études sérieuses et les délassements de la société.

A cette époque, M. de Montazet, homme de goût autant que prélat éminent, réunissait autour de lui , sous les beaux ombrages de son château d'Oullins, une société intime et choisie ; il y admit son jeune protégé. Ce fut au sein de celte réunion d'élite, dont les lettres, les arts, les doctes causeries occupaient et charmaient les loisirs , ce fut dans celle société élégante, où florissait une politesse exquise, mélange aimable de simplicité et de noblesse , où régnait une liberté piquante et pleine d'abandon, que la présence du prélat (empéraif, mais n'enchaînait pas ; ce fut, dis-je, à celte école, dont on ne retrouverait pas aujourd'hui le modèle, que le jeune magistrat forma sa vie à ces habitudes d'urbanité, à ce tact délicat, qui constituent l'homme du monde, et dont M. Rambaud porta jusqu'à la fin de sa vie le cachet inimitable.

.....  
 Au *mois de* décembre 1791, de vénérables prêtres, au nombre de sept, étaient détenus au château de Pierre-Scise. Traduits au tribunal correctionnel, ils furent condamnés. Aussitôt ils interjetèrent appel au tribunal du district où M. Rambaud exerçait les fondions du ministère public. Les prévenus avaient pour défenseur M. Ravez, qui était